



Paris, le 25 janvier 2024

**Fort d'une composition étendue pour mieux affronter les nouveaux défis,
l'Observatoire salue le repli du taux de fraude sur les paiements électroniques et
poursuit ses actions de prévention auprès des utilisateurs**

En ce début d'année, l'Observatoire se félicite de poursuivre ses travaux dans un cadre de gouvernance conforté et renouvelé, avec **une composition étendue à de nouveaux acteurs clés pour la définition des moyens de prévention de la fraude¹, en particulier au secteur des télécommunications, aux associations en charge des sujets de handicap et à la médiation bancaire.** Cet élargissement donne à l'Observatoire les moyens de renforcer sa capacité à veiller avec l'ensemble des acteurs concernés au bien commun qu'est la sécurité des moyens de paiement, et à promouvoir les meilleures réponses en la matière, à la fois du point de vue technologique et de l'accessibilité pour les utilisateurs.

La première réunion de l'Observatoire sous ce nouveau format s'est tenue le 17 janvier sous la présidence de **Denis Beau, premier sous-gouverneur de la Banque de France, qui a été nommé président de l'Observatoire pour une durée de 3 ans²** ; il succède à François Villeroy de Galhau dans une logique de continuité des actions de l'Observatoire, dont les travaux de ces dernières années ont largement contribué à contenir la fraude aux moyens de paiement.

Cette réunion a été l'occasion pour les membres de tirer les enseignements des statistiques de fraude pour le premier semestre 2023, avec notamment les points saillants suivants :

- **L'Observatoire se félicite de la baisse du taux de fraude sur la quasi-totalité des canaux d'initiation des paiements par carte** : en particulier, le taux de fraude sur les paiements sur internet a poursuivi sa baisse, en continuant à bénéficier des effets positifs de la mise en place de l'authentification forte, pour atteindre un nouveau point bas historique, à 0,153 % ; autre segment de préoccupation pour l'Observatoire par le passé, le taux de fraude sur les paiements de proximité par mobile a fortement reflué pour s'établir à 0,024 %, soit un niveau qui se rapproche de celui du paiement sans contact par carte, grâce à la mise en place d'une authentification forte au moment de l'enrôlement de la carte dans l'application mobile de paiement, ainsi que l'avait recommandé l'Observatoire.

¹ [Décret n° 2024-20 du 15 janvier 2024](#) relatif à la composition de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

² [Arrêté du 17 janvier 2024](#) du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

- **L'Observatoire maintient sa vigilance sur le chèque, dont le taux de fraude reste le plus élevé parmi les moyens de paiement** et enregistre une légère progression, à 0,076%. Si le montant total de fraude diminue à un rythme sensiblement plus faible que celui des chèques émis (soit -7,2 % contre -12,1%), **l'Observatoire salue toutefois la poursuite de la montée en régime des mécanismes de détection des remises frauduleuses**, qui ont permis d'éviter plus de 140 millions d'euros de fraude au premier semestre 2023, soit presque autant que sur l'ensemble de l'année 2022 (160 millions d'euros). Dans un contexte où la fraude a principalement pour origine des chèquiers volés, l'Observatoire invite les banques à poursuivre leurs efforts en matière de sécurisation des envois, notamment en proposant le retrait gratuit en agence comme alternative à l'envoi par courrier, en améliorant l'information des clients sur les envois de chèquiers et en simplifiant les procédures de mise en opposition.
- **Enfin, la fraude au virement, qui avait progressé au cours des 4 années précédentes, est en repli sensible au 1^{er} semestre 2023 (-6,2%)**. En particulier, l'Observatoire souligne la baisse significative du taux de fraude du virement instantané, à 0,042 %, dans un contexte de doublement des flux sur ce nouveau moyen de paiement (+94,5 % des montants échangés).

Enfin, en dépit de ces tendances globalement favorables, **l'Observatoire appelle les utilisateurs à rester vigilants, en particulier face aux fraudes par manipulation dans lesquelles le fraudeur se fait passer pour la banque de sa victime** au moyen de différentes techniques : usurpation du numéro de téléphone, faux mail ou SMS, messageries instantanées... **L'Observatoire rappelle qu'une banque ne demande jamais à son client ni de valider des opérations en direct, ni de lui restituer physiquement sa carte par coursier, et invite les utilisateurs à se protéger en mettant fin à toute communication de ce type et en recontactant leur banque par le canal habituel**

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Présidé par le premier sous-gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées.

Créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'OSMP a succédé à l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement institué en 2001. Il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement.

www.observatoire-paiements.fr

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    